

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

✓ PUBLIC CONCERNÉ

- Jeunes de 16 à 29 ans
- Pas de limite d'âge pour les travailleurs handicapés et pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise



✓ OBJECTIF

- Diplômes du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, et du Ministère des Solidarités et de la Santé

✓ CONTRAT

- CDD ou CDI de 6 mois à 3 ans
- Ouvert à tous les employeurs y compris fonction publique

✓ TUTORAT

- Maître d'apprentissage: salarié ou chef d'entreprise, diplôme au moins équivalent à celui de l'apprenti ou au moins 2 ans d'expérience.
- Possible prise en charge par OPCO selon accord collectif :
 - Formation du tuteur : 600€/ 40 h maximum
 - Fonction tutorale : 230€/mois pour 12 mois maximum

✓ AIDES A L'EMBAUCHE POUR LES ENTREPRISES

- Entreprises de moins de 250 salariés
- **NOUVELLES AIDES⁽¹⁾**: Entreprises de plus de 250 salariés à condition qu'elles comptent plus de 5% d'alternants dans leurs effectifs en 2021.
- Diplôme inférieur au BAC et désormais élargi jusqu'au niveau de la licence professionnelle
- Aide exceptionnelle versée la 1ère année aux Entreprises recrutant un apprenti entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021

1ère année

APPRENTI MINEUR:

~~4125€~~ **5 000€**

APPRENTI MAJEUR:

~~4125€~~ **8 000€**

+ Période d'essai: **45J en entreprise**
+ Accompagnement par le **GRETA CFA DE L'AIN**
à la réalisation du Contrat

➔ <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/plan-de-relance-de-l-apprentissage-ce-qu-il-faut-retenir>



RÉMUNÉRATIONS ET AIDES POUR LES APPRENTIS

Âge	1ère année (2)	Estimation du salaire mensuel de l'apprenti	Reste à charge mensuel pour l'entreprise (3)
< 18 ans	27%	415.64€	0€
18-20 ans	43%	661.95€	0€
21-25 ans	53%	815.89€	149.23€
> 26 ans	100%	1 539.42€	872.75€

(2) En pourcentage du SMIC (1539,42 € BRUT) et au minimum

(3) Aide forfaitaire à l'embauche déduite (nouveau dispositif 2020)



AIDES POUR LES APPRENTIS

Aide forfaitaire au permis de conduire de **500 euros**.

+ **Aides** pour **les premiers équipements pédagogiques** selon la formation. (OPCO)

+ Aides au logement « Form'Toit »

= **offres de logement au plus proche des centres de formation et des aides financières dont celles d'Action Logement**.

+ Le salaire de l'apprenti n'est **pas imposable** sur le revenu dans la limite de 100% du SMIC.

+ Accompagnement par le GRETA à la recherche d'un employeur.

+ **NOUVEAU DISPOSITIF**: Les apprentis pourront rester jusqu'à six mois en CFA sans contrat, au lieu des trois mois actuels.

Âge	2ème année (2)	3ème année (2)
< 18 ans	39%	55%
18-20 ans	51%	67%
21-25 ans	61%	78%
> 26 ans	100%	100%

A l'issue de la 1ère année d'exécution du contrat, les entreprises éligibles à l'*Aide Unique* pourront bénéficier de celle-ci jusqu'à la fin du contrat:

➔ <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-unique>.



CONTACT

04 74 32 15 90

greta.ain@ac-lyon.fr

GRETA CFA DE L'AIN

1 Rue de Crouy

01000 BOURG EN BRESSE



Sites et activités certifiés consultables sur www1.ac-lyon.fr/greta/ain



Le label formation continue de l'Éducation nationale